

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS D'ORDRE MEDICAL

Année scolaire 2021-2022

### Elève

Nom : ..... Prénom(s) : .....  
Né(e) le : ..... / ..... / ..... Classe : .....

**Numéro de Sécurité Sociale qui couvre l'enfant :** .....

**Assurance scolaire :** Responsabilité civile et assurance individuelle scolaire et extra-scolaire valides sur l'année scolaire.

(1) Compagnie d'assurance : .....  
N° de police de l'assurance : .....

Joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation d'assurance.  
L'école doit être en possession de cette attestation le jour de la rentrée scolaire

(1) Mutuelle Saint Christophe  
(1) Cocher la bonne case

### Coordonnées du médecin référent de l'élève

Nom du médecin : ..... Tél. : .... / .... / .... / .... / ....  
Adresse : .....

### Renseignements sur l'état de santé de l'élève

Veillez porter à notre connaissance les informations que vous jugez utiles : allergies, asthme, maladies ou affections particulières et les précautions à prendre :

➤ .....  
.....



**SEUL UN P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) ETABLI PAR LE MEDECIN SCOLAIRE DONNE DROIT  
A UN AMENAGEMENT SPECIFIQUE :**

PRISE DE MEDICAMENTS, REPAS CANTINE, COLLATIONS, ALLERGIE NECESSITANT UN  
AMENAGEMENT...

### Personnes à prévenir

Veillez indiquer par **ordre de priorité** les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Nom, Prénom	Lien avec l'enfant	N°
		.... / .... / .... / .... / ....
		.... / .... / .... / .... / ....
		.... / .... / .... / .... / ....
		.... / .... / .... / .... / ....

Je-Nous soussigné(e)(ons), .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

- Autorise, en cas d'accident, l'enseignant(e) ou le chef d'établissement à prendre toutes décisions de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un médecin et d'impossibilité de joindre les responsables légaux de l'enfant.
- Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'établissement de soins le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

**Un élève mineur ne peut sortir de l'établissement de soins qu'accompagné d'un responsable légal.**

- Selon la législation en vigueur, nous ne sommes pas habilités à administrer des médicaments aux élèves.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2021  
Signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux) de l'enfant.